



93723 - Protéger son jeûne contre des actes de désobéissance (envers Allah)

question

Comment protéger mon jeûne contre les actes de désobéissance (envers Allah)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, frère, vous avez bien fait de poser cette question qui reflète votre souci de ne pas perdre ou voir diminuer la valeur de vos actes de piété à cause de la recrudescence d'actes de désobéissance (envers Allah)

Nous devons tous savoir que le vrai jeûne ne se réduit pas à la seule privation de nourriture. Car Allah Très-haut a institué le jeûne pour nous permettre d'acquérir la piété. Dès lors, le jeûne réel est celui qui entraîne l'abandon total des actes de désobéissance (envers Allah). C'est le jeûne qui imprègne le cœur et ne se limite pas aux membres externes. La Sunna dans ces aspects généraux et particuliers confirme ce que nous venons d'affirmer. Les propos des ulémas l'expliquent et clarifient.

D'après Abou Houarayrah (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit:

Allan n'a pas besoin du jeûne de celui qui n'est pas en mesure d'abandonner les paroles actes insensés. (Rapporté par al-Bokhari,1804).

D'après Abou Houarayrah (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a

dit: **Que de jeuneurs qui ne récoltent de leur jeûne que la faim et la soif! Que de prieurs qui n'obtiennent de leurs prières que l'insomnie!** (Rapporté par Ahmad,8693).(Jugé authentique par Ibn Hibban (8/257) et par al-Albani dans Sahih at-Targhib (1/262).



Les compagnons et les ancêtres pieux veillaient à faire de leur jeûne un moyen de purification de l'âme et des organes à fin de les mettre à l'abri des actes de rébellion et des péchés.

Omar ibn al-Khattab (P.A.a) a dit: **Le jeûne ne se limite pas à cesser de manger et de boire car il faut s'abstenir en plus du mensonge, du faux et des veines paroles.**

Djaber ibn Abdoullah al-Ansari dit: **Jeûner c'est contrôler son ouïe et sa vue, et empêcher sa langue de mentir et de commettre le péché. C'éviter de maltraiter le domestique. C'est rester digne et serein pendant l'observance du jeûne. C'est faire en sorte à différencier le jour jeûné des autres.**

Hafsah bint Sirine, une uléma issue de la génération suivant celle des compagnons, dit: **Le jeûne non détérioré par son auteur constitue un bouclier pour lui. Le détériorer c'est l'entacher de médisance.** Pour Maymoun ibn Mahran, le plus facile dans le jeûne c'est se priver de la nourriture . » Ces traditions sont citées par Ibn Hazm dans al-Mouhalla (4/308).

Vu ces affirmations, nous ne nous étonnons plus quand nous entendons des ulémas juger caduc le jeûne de celui qui commet un acte de désobéissance envers Allah pendant l'observance du jeûne. Cependant, l'avis juste est qu'un tel acte n'invalide pas le jeûne, même s'il n'y a aucun doute qu'il en diminue la valeur et en viole l'esprit.

Al-Hafezh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **La médisance porte atteinte au jeûne.** Cela a été rapporté d'après Aïcha. C'est aussi l'avis d'al-Awza'ï selon lequel la médisance rompt le jeûne et nécessite le rattrapage du jour concerné. Ibn Hazm va encore plus loin car il dit que tout acte ou propos de désobéissance envers Allah perpétrés délibérément annule le jeûne de leur auteur. Il s'appuie sur la portée générale de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Qu'il (le jeûneur) ne fait ni ne dit rien d'insensé ni de léger.** et sur sa parole; **Allah n'a pas besoin du jeûne de celui qui n'est pas en mesure d'abandonner les paroles actes insensés.** (Fateh al-Bari (4/104).

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Quant à l'objet du jeûne, vous allez vous étonner quand je vous dirai que son objet c'est



l'abandon des actes de désobéissance envers Allah car c'est là que réside le premier objectif du jeûne mentionné dans la parole d'Allah le Très-haut le Béni: **Ô les croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété..** (Coran,2:183) Il n'a pas dit : afin que vous éprouviez de la faim ou de la soif ou cessiez les rapports intimes..Non, mais ainsi atteindrez-vous la piété. Voilà le premier objectif du jeûne.Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) le confirme et le met en relief en ces termes: **Allah n'a pas besoin du jeûne de celui qui n'est pas en mesure d'abandonner les paroles et actes insensés.** Aussi, le vrai jeûne consiste-t-il à s'abstenir de tout acte de désobéissance envers Allah le Puissant et le Majestueux. Quant au jeûne apparent, il se limite à se priver de tout ce qui rompt le jeûne dans le but d'adorer Allah depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil, conformément à la parole du Très-haut: **... Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit.** (Coran,2:187). Ce type de jeûne nous le qualifions d'apparent car il ne concerne que le corps. Quant au jeûne du coeur, il reste primordial et réside dans l'abandon des actes de désobéissance envers Allah le Puissant et Majestueux.

Cela étant, celui qui observe un jeûne apparent, corporel, et n'installe pas le jeûne dans son coeur , pratique un jeûne très incomplet.Nous ne le qualifions pas de nul mais nous disons qu'il reste incomplet . Il en de même pour la prière dont le principal objectif est la révérence et l'humilité devant Allah le Puissant et Majestueux. Ce qui fait que la prière du coeur passe avant celui des (autres) organes. Pourtant si quelqu'un prie par ses organes sans le faire dans son coeur parce que distrait, sa prière reste incomplet mais apparemment assez valide.C'est le cas du jeûne très incomplet parce que non sous tendu par l'abandon des actes de désobéissance envers Allah. Il n'en demeure pas moins valide car les actes cultuels accomplis ici-bas sont jugés en fonction de leur apparence. » Liqaat al-bab al-maftouh (p.1/116).

Deuxièmement, les ulémas ont établi trois niveaux de patience: la persévérance dans la piété, l'abandon de la désobéissance et l'endurance du décret (divin).Les trois niveaux se retrouvent dans le jeûne.

Le hanbalite ,Ibn Rajab (Puisse Allah lui accorde Sa miséricorde) dit: «Le jeûne constitue la meilleur forme de patience car il en réunit les trois aspects puisqu'il y s'agit de persévérer dans



l'obéissance à Allah le Puissant et Majestueux, de s'abstenir de Lui désobéir dans la mesure où l'on se prive de ses plaisirs bien convoités pour complaire à Allah. Sous ce rapport, on lit dans un hadith authentique qu'Allah le Puissant et Majestueux a dit: **Toute ouvre accomplie par le fils d'Adam (l'humain) lui revient hormis le jeûne qui lui m'appartient et j'en assure la récompense. Car le jeûneur se prive du plaisir , et de la nourriture pour Me complaire. Le jeûne implique en plus l'endurance des décrets douloureux qui se traduisent par la faim et la soif dont souffre le jeûneur.** Djaami' al-ouloum wal-hikam , p.219.

Celui qui observe le jeûne tel que recommandé par Allah Très-haut recevra de son Maître Très-haut une très énorme récompense. Il lui suffit de se fier de la parole du Très-haut: **Ô Mes serviteurs qui avez cru! Craignez votre Seigneur.** Ceux qui ici-bas font le bien, auront une bonne [récompense]. La terre d'Allah est vaste et les endurants auront leur pleine récompense sans compter. » (Coran,39:10)

Troisièmement, pour préserver son jeûne des manquements dus aux actes de désobéissance, le musulman doit observer une patience qui le mette à l'abri de la désobéissance envers Allah. L'un des ulémas a dit: « Se préserver contre la désobéissance est plus important que les deux autres aspects de la patience à cause de la multiplicité des mauvais facteurs qui favorisent la désobéissance.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde a dit: « Des gens s'interrogent en ces termes: quelle est la meilleure des deux formes de patience: celle qui se traduit par l'abandon de la désobéissance et celle qui consiste à persévérer dans l'obéissance? Un groupe soutient la première et argue que la patience qui consiste à abandonner la désobéissance est l'une des caractéristiques des Véridiques. A ce propos , des ancêtres pieux ont dit: **Les bonnes oeuvres peuvent être accomplies aussi bien par un pieux que par un impie, mais seul un véridique est capable d'abandonner les actes de désobéissance.** Ils ajoutent encore: c'est parce que les farceurs qui poussent à désobéir sont plus pesants que ceux qui favorisent la piété. Ce qui pousse à la désobéissance est désirable puisqu'il procure du plaisir charnel tandis que l'abandon de l'obéissance est favorisé par la paresse, le désœuvrement et l'insouciance. Nul doute que ce qui



favorise la désobéissance reste plus fort...Ils poursuivent encore: la désobéissance est favorisée conjointement par l'âme charnelle, la passion, le diable, des motifs inhérents à la vie mondaine, les mauvais compagnons, le penchant pour l'imitation et la connivence. Voilà un ensemble de facteur dont chacun pousse le fidèle à la désobéissance et ne manque pas de produire son effet. Que dire quand ils agissent ensemble et assaillent le coeur en même temps? Patience ne saurait plus grande que celle qui permet de résister dans ce cas. Et nul ne peut développer une telle résistance sans l'assistance d'Allah. Vous voyez que ces propos constituent une argumentation on ne plus évidente. » Tariiq al-hidjratayn, p.414.

De nombreuses raisons justifient l'effort à déployer pour éviter la désobéissance. Nous espérons qu'on les médite car elles constituent un diagnostic précis de la maladie et une indication du remède.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Voici une règle :la résistance à l'envie de désobéir a de nombreuses raisons:

La première consiste dans la connaissance par le fidèle serviteur du mauvais caractère des actes de désobéissance, de leur bassesse méprisable et du fait qu'Allah ne les a interdits que pour nous mettre à l'abri des bassesses et des turpitudes, comme le fait le père soucieux de protéger son enfant contre tout ce qui lui porte préjudice. C'est ce qui pousse tout homme raisonnable à les abandonner même en l'absence d'une menace portant sur un châtimeut à infliger au désobéissant.

La deuxième raison réside dans la honte devant Allah le Transcendant. En effet quand le fidèle serviteur, sensible à la honte, sait qu'Allah le regarde et l'entend, ce sentiment l'empêche de s'exposer à ce qui dépote son Maître.

La troisième raison consiste à tenir compte des bienfaits accordés par Allah car les péchés les élimine irrémédiablement. Chaque fois qu'un fidèle serviteur pêche, il se prive d'un bienfait comparable en importance au péché commis. S'il se repent, il retrouve le bienfait perdu voire en reçoit le multiple. S'il persiste dans le péché, il perd le bienfait définitivement. Et les péchés



successifs ne cessent d'éliminer ses bienfaits au point de les éradiquer tous. C'est à ce propos qu'Allah le Très-Haut dit: **En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les [individus qui le composent] ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes.** (Coran,13:11) La foi représente le plus important bienfait. Or, les péchés que constituent la fornication, le vol, la consommation du vin et l'usurpation du bien d'autrui, l'annulent et la détruisent. L'un des ancêtres pieux a dit: ayant commis un péché, j'ai été privé de l'accomplissement des prières nocturnes durant un an. Un autre dit: la commission d'un péché m'a rendu incapable de comprendre le Coran. Ces situations ont fait dire ceci:

« Quand tu jouis d'un bienfait, préserve-le

(en évitant) les actes de désobéissance (qui) vous en priveraient.

En somme, les actes de désobéissance ravagent les bienfaits comme le feu consument le bois. Qu'Allah nous préserve de la perte de Ses bienfaits et de l'altération du bien-être qu'Il nous a procuré.

La quatrième raison réside dans la crainte d'Allah et la peur de Son châtiment. Ces sentiments se vérifient à travers la croyance en Sa promesse et Sa menace, et à travers la croyance en Son livre et à Son Messager. Cette raison tire sa force de la connaissance certaine (d'Allah) et s'affaiblit quant celle-ci diminue. C'est à ce propos qu'Allah Très-haut a dit: **Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah.** (Coran,36:28). L'un des ancêtres pieux a dit: **Rien ne fonde la connaissance mieux que la crainte d'Allah et la pire ignorance consiste à se tromper sur le compte d'Allah.**

La sixième raison réside dans l'amour d'Allah. Ce sentiment est la raison la plus forte qui permet au fidèle serviteur de résister à l'opposition et à la désobéissance. Celui qui aime obéit à son amour. Plus l'amour est fort dans le cœur, plus il est à même de pousser à l'obéissance et à éviter l'opposition. Opposition et désobéissance résultent de la faiblesse de l'amour. Celui qui évite de désobéir à son maître par peur de ses coups de fouet est très différent de celui qui évite la désobéissance par amour pour son maître.



La septième raison procède de la noblesse d'âme, de sa pureté, de son mérite, de sa dignité et son refus de s'accommoder des causes de son déclin qui l'abaissent, le dégradent, l'avilissent et le ramènent au rang des vulgaires.

La huitième raison découle du haut degré de connaissance des conséquences de la désobéissance, de ses mauvais effets et des dégâts qu'elle provoque, notamment ceux qui se traduisent par un visage sombre, un cœur plongé dans l'obscurité, la gêne, le trouble, la tristesse, la douleur, la contraction, l'intense angoisse, l'instabilité et le déchirement. Toutes choses qui affaiblissent la capacité de l'individu à résister à son ennemi, le privent de sa parure, le rendent perplexe et lui donnent le sentiment d'être abandonné par son Patron et Allié, renforcent la position de son ennemi déclaré, et le privent du savoir qu'il s'appropriait à acquérir, entraînent l'oubli ou la précarité de ce qu'il en avait acquis et rendent sa maladie susceptible de s'aggraver au point d'entraîner une mort inéluctable, étant donné que les péchés tuent les cœurs.

En somme, les mauvais effets de la désobéissance sont trop nombreux pour être cernés par le fidèle serviteur, et les effets de la belle obéissance sont trop nombreux pour être parfaitement connus. Tous les biens d'ici-bas et de l'au-delà sont entièrement réunis dans l'obéissance à Allah. Tous les maux d'ici-bas et de l'au-delà sont entièrement réunis dans la désobéissance à Allah. On lit dans certaines traditions ces propos d'Allah le Transcendant: **Qui est celui qui est devenu malheureux pour m'avoir obéi? Qui est celui qui est devenu heureux pour m'avoir désobéi?**

La neuvième raison consiste dans la modération dans ses espoirs parce conscient de la rapidité du passage (ici-bas) car on est comme un voyageur qui entre dans un village avec l'intention de repartir tout de suite ou comme un caravanier qui se repose un moment sous un arbre pour s'en aller peu après. Celui qui connaît la brièveté de son séjour (sur terre) et la rapidité de son passage veille à se séparer de tout ce qui pèse lourd et ne porte que préjudice, et veille à n'emporter avec lui que le meilleur de ce qu'il possède. Rien ne profite au fidèle serviteur mieux que la modération dans les espoirs. Rien ne lui est plus préjudiciable que les atermoiements et les ambitions démesurées.



La dixième raison consiste à éviter le superflus en matière de nourriture , d'habillement, de sommeil et de fréquentation. Car les facteurs qui poussent à la désobéissance sont renforcés par l'excès commis dans les domaines que voilà. Quand le désir du superflus ne peut être assouvi dans le cadre du licite, on cherche à s'épanouir dans l'illicite. Le désœuvrement et l'oisiveté figurent parmi les choses qui portent le plus grand préjudice au fidèle serviteur. L'âme charnelle ne saurait rester inactive. Loin de là; ou bien on l'occupe, ou bien elle nous occupe inévitablement de manière nuisible.

La onzième raison qui résume toutes les autres réside dans l'enracinement de l'arbre de la foi dans le coeur du fidèle. La capacité de celui-ci à résister à l'envie de commettre des actes de désobéissance est fonction de la solidité de sa foi qui l'anime. Plus celle-ci est solide, plus parfaite sera la résistance du fidèle. Quand la foi s'affaiblit, la résistance en subit les effets. Quand la foi occupe le coeur du fidèle au point d'y installer Allah, de Le faire voir , de faire réaliser ce qu'Il nous interdit, de nous inspirer la haine et la destination pour celui qui s'y livre, quand le coeur est animé par la croyance à la récompense et au châtement et par la croyance au paradis et à l'enfer, quand il en est ainsi, l'on s'abstient d'agir autrement qu'en fonction de ce que l'on sait.

Celui qui se croit assez fort pour échapper aux infractions et actes de désobéissance sans s'être armé d'une foi inébranlable, se trompe. Quand la lumière de la foi éclaire le coeur et en illumine tous les recoins, cette lumière rejait sur toute la personne du fidèle, traverse ses organes et favorise l'acceptation des exigences de la foi. Ceci dispose l'âme à se soumettre volontiers sans hésitation et sans désapprobation. Bien plus, elle éprouve la joie d'être invitée à la manière d'un homme invité par un ami bienfaisant à se rendre à un endroit où il va être honoré. C'est une invitation attendue impatiemment. Celui qui la reçoit ne peut qu'y répondre. Allah réserve Sa miséricorde à celui qu'Il veut. Allah est le Détenteur de la grâce incommensurable.» Extrait succinct de Tariiq al-hidjratayn, p.408-414)

Ce qui est demandé au musulman est de chercher à connaître ce qui est réellement visé à travers le jeûne, et à connaître ce qui pousse à commettre des actes de désobéissance afin de s'en éloigner , de l'abandonner et de le haïr. Les propos d'Ibn al-Qayyim que nous avons cités ci-dessus



en donnent la meilleure explication parce que la plus claire. Voir la réponse donnée à la question n° [12468](#).

Allah le sait mieux.